



requete en exoneration et usurpation de plaques

Par **celine3422**, le **04/03/2013** à **12:41**

Bonjour , voilà mon soucis :

Il y a 3 ans j'ai acheté un vehicule neuf en concession de marque VW, quelques mois plus tard je reçois une contravention pour excès de vitesse à Paris , toutes mes démarches ont bien aboutie (demande de cliché a Rennes , depot de plainte pour usurpation de plaque , et requete en exoneration acceptée et mise hors de cause), un an plus tard , meme chose , meme usurpations de plaques avec meme vehicule , tout c'est bien deroulé aussi .

En Novembre dernier , encore une fois la meme chose , sauf que dans toutes les démarches que j'ai fait , j'ai omis de joindre le depot de plainte à ma requete en exoneration , (bien que cette fois ci encore , je suis la victime encore d'usurpation de plaques du meme vehicule , photo à l'appui)j'envoi donc mon dossier , et environ 1 mois et demi apres , je recois un courrier de OMP de Rennes , m informant du rejet de ma demande au motif : absence de justificatifs , sur ce courrier il est noté qu'il m'est possible de reformuler ma demande dans le delai de 45 jrs ou à défaut de payer l'amende . Le jour meme j' envoi en RAR (comme tous mes documents , depuis le début) , la copie du depot de plainte . Enfin là , donc plus d'un mois et demi apres je reçois courrier , ' que suite à ma requete en exoneration mon dossier à été transmis à OMP proche de mon domicile . " il appartiendra à ce dernier d'apprécier la suite à donner à cette affaire et de vous en faire part " je ne comprends pas de quelle suite il s'agit ?? qu'est ce que je risque pour avoir omis de mettre ce justificatif (le depot de plainte , dans ma requete en exoneration initiale) ?? J'avoue commencer à avoir vraiment peur , dans cette affaire je suis la victime , et là je me sens coupable ..

ce qui est ettonant en dessous c'est écrit " en cas de retrait de points sur votre permis , une demande de restitution a été faite au service du fichier", alors qu'en pensez ?

on à l'impression que je ne suis pas coupable , vu la phrase ci dessus , car meme si des points m'on été enlevé , il me seront restitué , mais en meme temps , on me dit qu'il y aura une suite à cette affaire ...

quelqu'un a t il déjà eu ces soucis ? qu'en pensez ? merci de votre aide . cordialement